

Retrouvez votre bulletin en couleurs sur [www.jaillans.fr](http://www.jaillans.fr) (onglet « Vie pratique », rubrique « La Jaille »)



## LE MOT DU MAIRE

Bonjour à toutes et à tous,

Après février et sa fête des laboureurs parfaitement orchestrée par le comité des fêtes et les présidents Candie et Sylvain et particulièrement réussie grâce à votre participation nombreuse, nous voici arrivés au printemps.

Les beaux jours nous incitent à profiter de l'extérieur et à embellir notre cadre de vie. Pour les élus, il est important de conserver le label national « 2 fleurs Villes et villages fleuris » obtenu par notre commune.

Pour garder cette distinction, plusieurs critères sont à respecter, par exemple, la pertinence des plantations, le type de fleurissement, le mobilier urbain, la préservation des ressources naturelles, la qualité de l'espace public et des habitations avoisinantes, les plantations participatives avec la population ou avec les écoles, etc...

Une commission régionale viendra sur site fin mai début juin pour validation ou non du maintien de nos 2 fleurs.

Aussi, comme chaque année, la population est invitée à participer, dans une ambiance conviviale, aux plantations pour le fleurissement du centre village et du hameau de l'Ecancière.  
**Rendez-vous le samedi 27 mai à 8h30 devant la mairie.**

Dans un autre domaine, je vous incite vivement à assister à deux concerts ; le premier (les 4 saisons de Vivaldi) donné par l'association Dromans Cadences le **vendredi 16 juin à 20h** et le second (dans le cadre du 16<sup>ème</sup> festival des chapelles Royans-Vercors) le **jeudi 27 juillet**. Les 2 événements se tiendront dans notre belle église à la superbe acoustique.

Je vous souhaite un très bon printemps, ...vive Jaillans !!

Jean-Noël FOURNAT



<b>LE MOT DU MAIRE .....</b>	<b>1</b>
<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>2</b>
<b>UNE RECETTE PAR JAILLE .....</b>	<b>2</b>
<b>ECHOS DU CONSEIL MUNICIPAL .....</b>	<b>3 A 24</b>
Extrait du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du LUNDI 23 JANVIER 2023 .....	3 à 12
Extrait du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du LUNDI 27 FEVRIER 2023 .....	13 à 17
Extrait du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du LUNDI 20 MARS 2023.....	17 à 24
<b>INFOS COMMUNALES .....</b>	<b>25 A 34</b>
Horaires de la mairie .....	25
Label Villes et Villages Fleuris .....	25
Plantation des fleurs de la commune .....	25
Local médical à louer .....	25
Maison communale à louer .....	25
Focus sur : l'Ecole de Jaillans.....	26
Focus sur : l'Ecole de l'Ecancière.....	27 et 28
Dépôt de pain.....	28
Randonnée du TRAM .....	29
Valence Romans Agglo : rendez-vous des parents .....	29
La Comédie Itinérante de Valence .....	30
Bonus vélo.....	30
Points d'apport volontaire et déchetterie .....	31
Maîtriser Internet avec le Pass Numérique 26 .....	32
Récupération des essaims d'abeilles.....	32
Projet sur Jaillans : Epicerie participative ! .....	33
Concert Drômans Cadences à Jaillans vendredi 16 juin 2023 .....	33
Point sur les aides financières 2023 dans le cadre de la rénovation énergétique .....	34
<b>INFOS ASSOCIATIVES ET COMMERCIALES 35 A 39</b>	
Le Sou des Ecoles .....	35
Que Jaillans Scène.....	35
Les Amis de Jaillans .....	35
L'Amicale des donneurs de sang.....	36
Le Comité des fêtes.....	36
ACCA .....	36
Le Club des Boutons d'Or .....	37
Familles Rurales .....	37
Gyrobar .....	38
Nos produitsLo'Co par Vercourses.....	38
Pasta Pizza.....	39
<b>AGENDA .....</b>	<b>40</b>

## Une recette par Jaille !

### GÂTEAU MOELLEUX AU CITRON (sans lait et sans beurre)

#### Ingrédients :

- 3 Œufs
- 180 g de Sucre
- 250 g de Farine T 45
- 125 g d'huile
- 100 g d'Eau
- Zeste de 1 citron
- Jus de 1 citron
- 1 sachet de Sucre vanillé
- 1 sachet de Levure chimique

#### Préparation :

1. Battre les œufs avec le sucre, le sucre vanillé et le zeste de citron râpé.
2. Ajouter la farine peu à peu, et toujours en mélangeant, incorporer également l'huile, le jus de citron et l'eau. Enfin incorporer la levure chimique.
3. Verser le mélange ainsi obtenu dans un moule d'environ 24 cm de diamètre préalablement huilé et fariné.
4. Cuire le gâteau au four déjà chaud à 180°C (Th 6) pendant environ 30-40 minutes selon la puissance de votre four. Vérifier la cuisson avec une cure-dent.
5. Sortir le gâteau et le laisser refroidir complètement avant de le démouler sur un plat de service, saupoudrer de sucre glace et servir.



Source : [www.mapatisserie.net](http://www.mapatisserie.net)



### Extrait du compte rendu de la réunion du Conseil municipal

#### du LUNDI 23 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt et trois, le lundi 23 janvier 2023 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de JAILLANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de monsieur FOURNAT Jean-Noël, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 14

Quorum à atteindre : 8

Présents : 11

Votants : 14

Pouvoir : 3

Date de la convocation : 17/01/2023

**Présent(s)** : Jean-Noël FOURNAT, Christophe VALLA, Sylvain DILLESEGER, Virginie DE ROSSI, Annick VINCENT, Alain BONNET, Daniel MUNIER, Christine BELLE, Olivier DUMARCHE, Fabrice ROYER et Grégory BOUVERON.

**Absent(s)** : 3

- Madame Marjory HAFSOUNI donne pouvoir à Monsieur Olivier DUMARCHE
- Madame Brigitte PRUVOST donne pouvoir à Monsieur Jean-Noël FOURNAT
- Madame Lorane SERRET donne pouvoir à Madame Christine BELLE

**Secrétaire de séance** : Madame Christine BELLE

Début de séance à 19h00

### **→ DELIBERATIONS DEMANDES DE SUBVENTIONS AUX ORGANISMES FINAN- CEURS POUR LES PROJETS 2023**

#### **2023-01 : ACHAT DE CITERNES POUR RECUPERATION D'EAU ET INSTALLATION DE DESCENTES DE CHE- NEAUX : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DES ORGANISMES FINANCEURS**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal dans le cadre de l'amélioration des économies d'énergie dont l'estimatif est de : **5 148,44 € H.T.** de solliciter la **REGION** afin de mener à bien ce projet.

Ces travaux consistent à installer des citernes pour récupération des eaux pluviales des bâtiments communaux.

**Ouï**, l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et légalement représentés :

- **DECIDE** de solliciter la REGION AUVERGNE RHONE ALPES
- **DIT que** ces travaux rentrent dans le cadre des économies d'Énergie.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette demande.

**VOTE** : 14 « pour », 0 « contre », 0 « abstention »



### PLAN DE FINANCEMENT

ACHAT DE CITERNES POUR RECUPERATION DES EAUX PLUVIALES ET INSTALLATION DE DESCENTES DE CHENEAX			
ESTIMATION DES DEPENSES	MONTANT H.T.	AIDES ATTENDUES	AUTOFINANCEMENT
ACHAT DE CITERNES POUR RECUPERATION DES EAUX PLUVIALES ET INSTALLATION DE DESCENTES DE CHENEAX	5 148,44 €	REGION AUVERGNE RALPES (40 %) 2 059,37 €	Fonds propres (20%)  3 089,07 €
TOTAUX	5 148,44 €	2 059,37 € (40%)	3 089,07 € (60%)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le plan de financement du projet énuméré ci-dessus :

**Ouï**, l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

- **ADOpte** le programme de l'opération, les enveloppes financières ainsi que le plan de financement pour l'année 2023,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

**VOTE** : 14 « pour », 0 « contre », 0 « abstention »

### **2023-02 : TRAVAUX D'ETANCHEITE DE L'EGLISE : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DES ORGANISMES FINANCEURS**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal dans le cadre de l'amélioration du bâti du centre village et la mise en sécurité des bâtiments, le projet d'étanchéité de l'église de Jaillans dont l'estimatif est de : **5 367,36 € H.T.** et de solliciter le **DEPARTEMENT, la DRAC et la REGION AUVERGNE RHONE ALPES** afin de mener à bien ce projet.

Ces travaux consistent dans le cadre de la mise en sécurité et de la mise aux normes du bâtiment, à effectuer des travaux d'étanchéité de l'église classée de Jaillans.

**Ouï** l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et légalement représentés :

- **DECIDE** de solliciter le Département dans le cadre des règlements départementaux
- **DECIDE** de solliciter La REGION AUVERGNE RHONE ALPES dans le cadre du dispositif « BONUS RURALE »
- **DECIDE** de solliciter **La Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes**
- **DIT que** ces travaux rentrent dans le cadre de l'amélioration du bâti existant.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette demande.



### PLAN DE FINANCEMENT

Priorité 1 : POUR LA MISE EN SECURITE ET LA MISE AUX NORMES DU BATIMENT : Travaux d'étanchéité de l'église classée de Jaillans			
ESTIMATION DES DEPENSES	MONTANT H.T.	AIDES ATTENDUES	AUTOFINANCEMENT
Pour la mise en sécurité et la mise aux normes de l'église : travaux d'étanchéité	5 367,36 €	<b>DEPARTEMENT (40%) 2 146,95 €</b>  <b>DRAC (20%) 1 073,47 €</b>  <b>REGION AUVERGNE RALPES (20 %) « BONUS RURALITE » 1 073,47 €</b>	<b>Fonds propres (20%)  1 073,47 €</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>5 367,36 €</b>	<b>4 293,89 € (80%)</b>	<b>1 073,47 € (20%)</b>

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le plan de financement du projet énuméré ci-dessus.

**Ouï** l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal

- **ADOpte** le programme de l'opération, les enveloppes financières ainsi que le plan de financement pour l'année 2023
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

**VOTE** : 14 « pour », 0 « contre », 0 « abstention »

### **2023-03 : REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE DANS LA SALLE COMMUNALE DU PATRONAGE DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DES ORGANISMES FINANCEURS**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal dans le cadre de l'amélioration des économies d'énergie, et d'amélioration du bâti dont l'estimatif est de : **5 209,74 € H.T.** de solliciter **le DEPARTEMENT, et la REGION AUVERGNE RHONE ALPES** afin de mener à bien ce projet.

Ces travaux consistent au remplacement d'une chaudière gaz et reprise de conduite à la salle communale du Patronage.

**Ouï** l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et légalement représentés :

- **DECIDE** de solliciter le Département dans le cadre des règlements départementaux
- **DECIDE** de solliciter La REGION AUVERGNE RHONE ALPES dans le cadre du « BONUS RURALITE »
- **DIT que** ces travaux rentrent dans le cadre des économies d'Énergie et de l'amélioration du bâti
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette demande.



### PLAN DE FINANCEMENT

REPLACEMENT DE LA CHAUDIERE SALLE COMMUNALE DU PATRONAGE			
ESTIMATION DES DEPENSES	MONTANT H.T.	AIDES ATTENDUES	AUTOFINANCEMENT
REPLACEMENT DE LA CHAUDIERE SALLE COMMUNALE DU PATRONAGE	5 209,74 €	<b>DEPARTEMENT (40%) 2 083,89 €</b>  <b>REGION AUVERGNE RALPES (40 %) » BO- NUS-RURALITE » 2 083,89 €</b>	<b>Fonds propres (20%)  1 041,96 €</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>5 209,74 €</b>	<b>4 167,78 € (80%)</b>	<b>1 041,96 € (20%)</b>

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le plan de financement du projet énuméré ci-dessus.

**Ouï** l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal

- **ADOpte** le programme de l'opération, les enveloppes financières ainsi que le plan de financement pour l'année 2023
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**VOTE** : 14 « pour », 0 « contre », 0 « abstention »

### **2023-04 : CHANGEMENT DES MENUISERIES PVC DES 5 MAISONS LOCATIVES : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DES ORGANISMES FINANCEURS**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal dans le cadre de l'amélioration des économies d'énergie, et d'amélioration du bâti dont l'estimatif est de : **36 183,00 € H.T.** de solliciter **le SDED et la REGION** afin de mener à bien ce projet.

Ces travaux consistent à remplacer les menuiseries des 5 maisons locatives situées :

- Villa n° 1 : 135 rue des Pâquerettes 26300 JAILLANS
- Villa n° 2 : 125 rue des Pâquerettes 26300 JAILLANS
- Villa n°3 : 115 rue des Pâquerettes 26300 JAILLANS
- Villa n°4 : 30 rue des Lauriers Lotissement des écoles 26300 JAILLANS
- Villa n°5 : 10 rue des Lauriers Lotissement des écoles 26300 JAILLANS

**Ouï** l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et légalement représentés :

- **DECIDE** de solliciter La REGION AUVERGNE RHONE ALPES dans le cadre du « BONUS RURALITE »
- **DECIDE** de solliciter Le SDED
- **DIT que** ces travaux rentrent dans le cadre des économies d'Énergie et de l'amélioration du bâti
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette demande.



### PLAN DE FINANCEMENT

CHANGEMENT DES MENUISERIES DES 5 MAISONS LOCATIVES			
ESTIMATION DES DEPENSES	MONTANT H.T.	AIDES ATTENDUES	AUTOFINANCEMENT
CHANGEMENT DES MENUISERIES DES 5 MAISONS LOCATIVES	36 183,00	REGION AUVERGNE RALPES (60 %) » BO- NUS-RURALITE » 21 709,80 €  SDED (20%) 7 236,60 €	Fonds propres (20%)  7 236,60 €
TOTAUX	<b>36 183,00 €</b>	<b>28 946,40 € (80%)</b>	<b>7 236,60 € (20%)</b>

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le plan de financement du projet énuméré ci-dessus.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal

- **ADOpte** le programme de l'opération, les enveloppes financières ainsi que le plan de financement pour l'année 2023
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**VOTE** : 14 « pour », 0 « contre », 0 « abstention »

### **2023-05 : MISSION D'ETUDE POUR L'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DE L'ECANCIERE RD 532 : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DES ORGANISMES FINANCEURS**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal dans le cadre de l'amélioration de la sécurité dans la traversée de l'Ecancière dont l'estimatif de l'étude est de : **4 650,00 € H.T.** de solliciter le **DEPARTEMENT** afin de mener à bien ce projet.

L'étude va être menée par la société STADIA BUREAU D'ETUDES basée à Bourg-de-Péage en collaboration avec la commune d'Eymeux.

Une convention a été signée avec la Mairie d'Eymeux dont les frais seront répartis à part égale entre les 2 communes. La totalité des frais sera payée par la commune de Jaillans, qui déduction faite de la subvention, sera remboursée par la commune d'Eymeux.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et légalement représentés :

- **DECIDE** de solliciter Le DEPARTEMENT dans le cadre des règlements départementaux
- **DIT que** ces travaux rentrent dans le cadre des de la sécurité
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette demande.



### PLAN DE FINANCEMENT

MISSION D'ETUDE POUR L'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DE L'ECANCIERE RD 532			
ESTIMATION DES DEPENSES	MONTANT H.T.	AIDES ATTENDUES	AUTOFINANCEMENT
MISSION D'ETUDE POUR L'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DE L'ECANCIERE RD 532	4 650,00 €	DEPARTEMENT (40%) 1 860,00 €	Fonds propres (60%) 2 790,00 €
TOTAUX	4 650,00 €	1 860,00 € (40%)	2 790,00 € (60%)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le plan de financement du projet énuméré ci-dessus.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal

- **ADOpte** le programme de l'opération, les enveloppes financières ainsi que le plan de financement pour l'année 2023
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**VOTE** : 14 « pour », 0 « contre », 0 « abstention »

### **2023-06 : CHAUDIERE ECOLE : DEMANDE DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES AUX DIFFERENTS ORGANISMES FINANCEURS**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération prise le 06/09/2021 sur laquelle la demande de subventions portait sur un montant HT de 28 129,35 €.

Or, le montant payé est de **29 986,13 € HT** à cela s'ajoute un devis complémentaire qui concerne le remplacement de vannes 3 voies pour la mise en place de la chaudière.

Ce devis complémentaire s'élève à **4 165,10 € HT**.

La totalité des travaux est donc de : **34 151,23 € HT**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal dans le cadre des économies d'énergie de remplacer la chaudière de l'école primaire dont l'estimatif est de : **29 986,13 € H.T.** et à cela s'ajoute un devis complémentaire de **4 165,10 €**. Il sollicite tous les organismes financeurs à savoir : **le DEPARTEMENT, l'ETAT dans le cadre de la DETR et/ou DSIL, LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES dans le cadre du dispositif CAR.**

Ces travaux consistent au remplacement de la chaudière à granulés de l'école primaire de Jaillans dont l'actuelle chaudière est souvent en panne.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et légalement représentés :

- **DECIDE** de solliciter Le Département dans le cadre de la Dotation de Solidarité Territoriale,
- **DECIDE** de solliciter L'ETAT dans le cadre de la DETR et/ou DSIL
- **DECIDE** de solliciter La REGION AUVERGNE RHONE ALPES dans le cadre du dispositif CAR
- **DIT que** ces travaux rentrent dans le cadre des économies d'énergie.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette demande.





### PLAN DE FINANCEMENT

Priorité 1 Remplacement de la chaudière de l'école primaire de JAILLANS			
ESTIMATION DES DEPENSES	MONTANT H.T.	AIDES ATTENDUES	AUTOFINANCEMENT
Remplacement de la chaudière de l'école primaire de Jaillans  29 986,13 € + Complément de 4 165,10 €	34 151,23 €	<b>DETR et/ou DSIL (30%) 10 245,37 HT (Pas de notification)</b>  <b>DEPARTEMENT (25%) 8 537,80 €</b>  <b>REGION AUVERGNE RALPES (10 %) « CAR et Bonus » 2 812,93 € (Pas de notification)</b>  <b>SDED (55% de 28 129,35) 7 032,34 € (notifié le 27/01/22)</b>	Fonds propres  5 522,79 €
TOTAUX	<b>34 151,23 €</b>	<b>28 628,44 €</b>	<b>5 522,79 €</b>

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le plan de financement du projet énuméré ci-dessus.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal :

- **ADOpte** le programme de l'opération, les enveloppes financières ainsi que le plan de financement dont le dossier a été déposé en 2021
- **Priorité 1** Remplacement de la chaudière de l'école primaire de Jaillans
- **DEMANDE** un complément de subventions pour les travaux supplémentaires à ce programme.

**VOTE** : 14 « pour », 0 « contre », 0 « abstention »

### → DELIBERATIONS FIXANT LES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

**Vu** le budget de la collectivité

**Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.**

**Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.**



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

### **Filière administrative :**

- 1 secrétaire de mairie titulaire, cat. A, qui est passé à 80 % (28/35e) d'un temps complet au 01/11/2020, selon les modalités d'application en vigueur, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction pour une durée identique, dans la limite de trois ans, renouvelable 1 fois, avant retour de plein droit à temps complet ;
- 1 adjoint administratif titulaire cat. C, à temps non complet (28/35e) à compter du 1er mai 2022

### **Filière technique**

- 1 adjoint technique territorial principal 2ème classe, cat. C, titulaire, à temps complet (35/35e)
- 1 adjoint technique territorial principal 2ème classe, cat. C, titulaire, à temps complet (35/35e)
- 1 adjoint technique territorial principal 2ème classe, cat. C, titulaire, à temps complet (35/35e)
- 1 adjoint technique territorial principal 1ère classe, cat. C, titulaire à temps complet (35/35e)

**VOTE** : 14 « pour », 0 « contre », 0 « abstention »

## **→ APPROBATION DES STATUTS DE VALENCE ROMANS AGGLO**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-17, L.5211-5, L. 5216-1 et suivants,

**Vu** la délibération 2022-181 du Conseil communautaire du 14 décembre 2022,

Monsieur le Maire expose :

- Par délibération du 14 décembre 2022, le Conseil communautaire de Valence Romans Agglo a approuvé la modification des statuts de la Communauté d'agglomération.

En effet, dans le cadre de son projet de territoire, Valence Romans Agglo exerce la compétence « France Services » en réponse à l'objectif national de déploiement d'un réseau France Services qui doit permettre aux concitoyens de procéder aux principales démarches administratives à proximité de leur résidence.

Alors que plusieurs espaces France Services se sont mis en place sur le territoire (Hostun, Bourg de Péage et Crépol), les médiathèques continuent à assurer leurs permanences ADA (Aides aux Démarches Administratives) créées depuis plusieurs années suite aux nombreuses sollicitations des usagers.

Ces permanences permettent aux usagers d'accéder à une aide personnalisée sur leurs démarches administratives en ligne (création d'adresse mail, création de compte, demandes d'actes d'état civil, demande ou renouvellement de carte d'identité, passeport, accès au compte Caf, Pole emploi...).

La montée en charge des sollicitations des usagers au départ ponctuelles a nécessité pour les médiathèques la structuration de ces permanences réparties sur plusieurs sites de l'Agglo.

Au regard des attentes de l'Etat concernant le déploiement des espaces France Services, il est envisagé de faire labelliser ces services proposés par certaines médiathèques de Valence Romans Agglo : La Monnaie à Romans-sur-Isère, La Passerelle à Bourg-lès-Valence et Latour Maubourg, Fontbarlettes et Le Plan à Valence. Il s'agira d'une labellisation « France Services multisites ». Les permanences d'aides aux démarches administratives existantes sur les autres médiathèques seront maintenues (ex : Chabeuil).



Il convient donc de faire évoluer la compétence facultative « Maisons France Service : coordination et financement des Maisons France Services » en proposant le nouvel intitulé suivant :

« 18. France Services :

- Coordination et co-financement du réseau France Services au sein du territoire de l'agglomération ;
- Gestion d'un multisite France Services au sein des médiathèques communautaires ».

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil municipal DECIDE :

- **D'approuver** la modification des statuts proposée au titre de la compétence facultative n°18 de Valence Romans Agglo, intégrant la nouvelle rédaction suivante :

« 18. France Services :

- Coordination et co-financement du réseau France Services au sein du territoire de l'agglomération ;
- Gestion d'un multisite France Services au sein des médiathèques communautaires ».

**VOTE** : 14 « pour », 0 « contre », 0 « abstention »

### → MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE « HENRI MARET »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de modifier le règlement intérieur de la salle « Henri Maret » **en ce qui concerne l'entretien de la salle à l'occasion d'une location.**

Le nouveau règlement de la salle « Henri Maret » sera en application à compter du 23 janvier 2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

- **APPROUVE** le nouveau règlement intérieur de la salle communale : salle « Henri Maret » qui sera applicable à compter du 23 janvier 2023
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le nouveau règlement intérieur de la salle « Henri Maret » et tout document concernant ce dossier

**VOTE** : 14 « pour », 0 « contre », 0 « abstention »

### → VENTE ABRI BUS A LA COMMUNE DE VALHERBASSE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a depuis plusieurs années un abri bus neuf dans le local technique, dont elle n'en a jamais eu l'utilité. La commune de VALHERBASSE serait intéressée pour l'acquérir.

Monsieur le Maire propose le prix de **800 €** avec retrait par la commune de Valherbasse

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré**

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire
- **DIT que** l'abri bus en stock depuis plusieurs années dans l'atelier communal sera vendu au prix de **800 €** à la commune de VALHERBASSE
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondant à cette vente

**VOTE** : 14 « pour », 0 « contre », 0 « abstention »



### → QUESTIONS DIVERSES

#### **PPF : Projet**

Courrier rédigé et signé par les 5 communes (Beauregard Baret, Eymeux, La Baume d'Hostun, Hostun et Jaillans) pour soutenir le projet de réaménagement, par un investisseur privé, de la friche PPF située au hameau de l'Ecancière.

#### **Point sur le recensement de la population 2023**

Début de la campagne de recensement du 19 janvier au 18 février 2023

#### **Fête des Laboureurs 2023**

Inscription obligatoire pour le repas du Lundi 20 Février, contacter Monsieur Mathieu MESTRE.

Dégustation des bugnes, Foujou et vin blanc au domicile des présidents 2023 Sylvain DILLESEGER et Candie MARTINEZ, route de Serne le dimanche 19 février.

Une demande de dérogation de prolongation de l'éclairage du vendredi 17 février au mercredi 22 Février après 23h00 sera transmise auprès des services de VRA.

#### **Travaux maisons locatives**

Des travaux de remise en état ont été réalisés par les employés communaux et entreprises suite à la libération par Madame Christiane MARET d'une maison locative au sein du village :

- Toutes les peintures ont été refaites,
- Changement des radiateurs
- Isolation du garage,
- Reprise de la salle de bain.

#### **Budget 2023**

Préparation du Budget 2023 en mairie avec Monsieur le Maire et l'ensemble des adjoints.

Réunion prévue le Mardi 7 Février en Mairie à 18h00.

#### **Réunion de la commission impôts directs (CCID)**

Réunion prévue le mardi 31 janvier à 18h30 en mairie pour la commission des impôts directs.

#### **Agendas :**

- Le Mardi 31 janvier : réunion de la commission des impôts directs
- Le Mardi 7 Février en mairie à 18h00 : réunion budget 2023,
- Le Lundi 27 Février en mairie à 19h00 : Conseil Municipal

20h30 : L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Secrétaire de séance :** Madame Christine BELLE



### Extrait du compte rendu de la réunion du Conseil municipal

#### du LUNDI 27 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt et trois, le lundi 27 février 2023 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de JAILLANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de monsieur FOURNAT Jean-Noël, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 14

Quorum à atteindre : 8

Présents : 12

Votants : 14

Pouvoir : 2

Date de la convocation : 21/02/23

**Présent(s)** : Jean-Noël FOURNAT, Christophe VALLA, Sylvain DILLESEGER, Virginie DE ROSSI, Annick VINCENT, Alain BONNET, Daniel MUNIER, Christine BELLE, Olivier DUMARCHE, Brigitte PROVOST, Fabrice ROYER et Grégory BOUVERON.

**Absent(s)** : 2

- ➔ Madame Marjory HAFSOUNI donne pouvoir à Monsieur Olivier DUMARCHE
- ➔ Madame Lorane SERRET donne pouvoir à Madame Christine BELLE

**Secrétaire de séance** : Monsieur Christophe VALLA

Début de séance à 19h00

#### ➔ **MODIFICATION DU PROTOCOLE DU PERSONNEL**

Monsieur le Maire informe l'ensemble des conseillers municipaux d'une proposition d'adapter les horaires des 2 employés municipaux (Messieurs Stéphane BARRUYER et Jean-Claude ABISSET) afin d'être plus en adéquation avec les travaux saisonniers, soit :

- 33h00 Hebdomadaire du 1<sup>er</sup> Octobre au 31 mars : Période Hivers
- 37h00 Hebdomadaire du 1<sup>er</sup> Avril au 30 Septembre : Période Eté

**Ouï** la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Autorise** Monsieur le Maire à appliquer cette demande de modification d'horaires.

**VOTE** : 13 « pour », 0 « contre », 1 « abstention »

#### ➔ **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE POUR UN ILOT CENTRAL VERS LA SALLE DES FETES**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal dans le cadre de l'amélioration de la sécurité dans la traversée du village de Jaillans, dont l'estimatif est de : **2 273 € HT**, de solliciter le DEPARTEMENT au titre des AMENDES DE POLICE afin de mener à bien ce projet.



## ECHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et légalement représentés :

- **DECIDE** de solliciter le DEPARTEMENT au titre des AMENDES DE POLICE,
- **DIT que** ces travaux rentrent dans le cadre de la sécurité aux abords de l'école primaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette demande.

**VOTE** : 14 « pour », 0 « contre », 0 « abstention »

### → SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS

En vue de la préparation du budget primitif 2023, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient, comme chaque année, de fixer le montant des subventions versées aux différentes associations.

La validation des différentes affectations sera faite ultérieurement lors du vote du budget 2022/2023.

<u>Subventions aux Associations</u>	B.P. antérieur 2022	Réalisations 2022	Vote 2023
	16 220,00 €	16 538,17 €	16 020,00 €
<b>COMITE DES FETES (total)</b>			2 600,00 €
Comité des fêtes	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Remboursement Comité des fêtes			600,00 €
Dont Participation de la commune au feu d'artifice – comité des fêtes	1800,00 €	1800,00 €	1800,00 €
Subvention exceptionnelle 70 ans de Jaillans	2 000,00 €		
<b>ASSOCIATIONS LOCALES (total)</b>			1 200,00 €
Les Amis de Jaillans	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Club des Boutons d'Or	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Que JAILLANS SCENE	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Le Sou des écoles	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Tennis Club de Jaillans			200,00 €
ACCA (Chasseurs)	200,00 €	200,00 €	200,00 €
<b>ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES (total)</b>			650,00 €
Rugby Club Eymeux	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Bibliothèque municipale	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Espérance Hostunoise	150,00 €	150,00 €	150,00 €
APE Maternelle de l'Ecancière	200,00 €	200,00 €	200,00 €
<b>ASSOCIATIONS AUTRES : SANTE (total)</b>			200,00 €
Vaincre la mucoviscidose	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Centre Léon Bérard	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Paralysés de France	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Sclérosés en plaque	50,00 €	50,00 €	50,00 €
<b>AUTRES ASSOCIATIONS (total)</b>			11 370,00 €
Familles rurales (fonctionnement)	770,00	770,00 €	770,00 €
Familles rurales (Accueil périscolaire)	6 000,00 €	9 603,98 €	8 300,00 €
Familles Rurales (Mercredis Loisirs)	3 000,00 €	1 714,19 €	1 700,00 €
ADMR	300,00 €	300,00 €	300,00 €



<u>Subventions aux Associations</u>	<b>B.P. antérieur 2022</b>	<b>Réalisations 2022</b>	<b>Vote 2023</b>
Amicale du personnel du canton	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Resto du cœur	50,00 €	50,00 €	50,00 €
ADAPEI	50,00 €	50,00 €	50,00 €
FNACA	50,00 €	50,00 €	50,00 €
ONAC Bleuets de France	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Salon du livre Chatillon St Jean - APAE	50,00 €	50,00 €	50,00 €

### → URBANISME

Madame Annick VINCENT expose à l'ensemble du conseil municipal, les demandes d'autorisation d'urbanisme.

#### DEMANDES A INSTRUIRE :

- Déclaration Préalable** – 90 Chemin des Bois : installation de panneaux photovoltaïques
- Déclaration Préalable** – 210C Rue de la Tour : installation de panneaux photovoltaïques
- Déclaration Préalable** – 130 Rue des Trois Communes : Détachement d'un lot en vue de construire
- Déclaration Préalable** – 335B Chemin du Prieuré : installation de panneaux photovoltaïques
- Déclaration Préalable** – 300B Rue de Musan : installation de panneaux photovoltaïques
- Déclaration Préalable** – 1100 Route de Serne : réfection de toiture d'un bâtiment agricole
- Déclaration Préalable** – 310 Rue de Musan : installation de panneaux photovoltaïques
- Déclaration Préalable** – 300A Rue de Musan : installation de panneaux photovoltaïques
- Déclaration Préalable** – 850 Chemin du Pouyet : installation de panneaux photovoltaïques
- Certificat d'urbanisme** – 155 Place du 19 mars 1962 : détachement d'un terrain à bâtir

### → QUESTIONS DIVERSES

#### *Dispositif CNI / Passeports*

Appel à candidature pour la réalisation des CNI et Passeports.

Les moyens demandés en personnel sont disproportionnés (renfort de 2 agents administratifs obligatoires).

Ce dispositif sur la commune de JAILLANS ne sera donc pas mis en place.

#### *Projet PPF Ecancière*

Une réunion d'informations a été proposée par Monsieur le Maire. Elle a eu lieu début février, en présence de l'ensemble des acteurs médicaux du secteur (médecins et autres praticiens médicaux), des élus des communes environnantes, des personnes qui songent à implanter leur activité sur le site, et le futur propriétaire des lieux.

Malgré l'absence des médecins du cabinet médical de La Baume d'Hostun à la réunion, les échanges avaient pour but de communiquer les bonnes informations sur le projet en réflexion.

Le futur acquéreur du terrain PPF a commencé à travailler sur la découpe des futurs locaux (en location ou à l'achat) en étroite collaboration avec les éventuels prochains praticiens du site.



### **Fibre optique**

Présentation en mairie par le maître d'ouvrage ADN et de son sous-traitant AXIONE du déploiement de la Fibre Optique dans notre commune de Jaillans à partir du Local FO ADN situé à proximité du terrain de tennis.

Après analyse des divers travaux de terrassement et d'implantation de nouveaux poteaux, les observations suivantes ont été transmises à ADN afin de prendre en compte nos remarques.

Le planning de réalisation et de commercialisation sont les suivants :

- Travaux de terrassement et implantation des poteaux → de Juillet à Septembre 2023,
- Déroulage des Fibres Optiques → de Octobre à Décembre 2023
- Commercialisation prévue pour Janvier 2024.

### **Projet VOIRIE 2023**

Ci-après, les derniers devis réactualisés pour les travaux Voirie 2023 :

- Sécurisation de l'Écancière à 980 € HT (devis réactualisé Janvier 2023 - N°2301038)
- Ilot salle des Fêtes à 2 273 € HT (devis réactualisé Janvier 2023 - N°01230102)
- Reprise des enrobés chemin de la TOUR à 13 141,90 € HT (devis réactualisé Janvier 2023 - N°01230101)
- Reprise des enrobés route des Mats à 28 742 € HT (devis réactualisé Janvier 2023 - N°01230101)

### **Commission Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.)**

Relance de la préfecture pour la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde.

Tous les acteurs seront réactualisés au niveau du P.C.S.

A l'initiative de Monsieur le Maire, une réunion en mairie est prévue le lundi 13 mars avec la présence des adjoints et d'un conseiller municipal (M. Daniel MUNIER) pour la mise à jour du PCS.

### **Local médical**

Le local médical sera à la location à partir du 15 août 2023. Toute personne intéressée doit se renseigner auprès de la mairie (04 75 48 83 99)

### **Réunion pour le vote des documents budgétaires 2022/2023**

Monsieur le Maire convie l'ensemble des conseillers municipaux ainsi que les adjoints à la réunion de vote du budget 2022/2023, présence obligatoire de l'ensemble des intervenants.

### **Recensement 2023**

Le recensement est finalisé, le nombre exact d'habitants sera annoncé par l'INSEE courant août 2023.

### **Rénovation de l'Eglise**

Monsieur le Maire souhaite la création d'une commission pour une étude et travaux éventuels de rénovation de l'Eglise.

Un état des lieux initial sera effectué par un architecte agréé « Bâtiments de France » pour estimer les travaux.

La commission « Bâtiments Communaux » prendra en charge le suivi de projet de rénovation.

Une réunion est programmée avec la « Fondation du patrimoine » et les élus pour les aides possibles.





### **Agendas :**

- Le Lundi 20 mars : Conseil Municipal avec la présentation du compte administratif et du budget communal, ainsi que le vote du budget 2023

20h30 : L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Secrétaire de séance : Monsieur Christophe VALLA**

## Extrait du compte rendu de la réunion du Conseil municipal

### du LUNDI 20 MARS 2023

L'an deux mil vingt et trois, le lundi 20 mars 2023 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de JAILLANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de monsieur FOURNAT Jean-Noël, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 14

Quorum à atteindre : 8

Présents : 12

Votants : 14

Pouvoir : 2

Date de la convocation : 15/03/23

**Présent(s)** : Jean-Noël FOURNAT, Christophe VALLA, Sylvain DILLESEGER, Virginie DE ROSSI, Annick VINCENT, Alain BONNET, Daniel MUNIER, Christine BELLE, Olivier DUMARCHE, Brigitte PROVOST, Marjory HAFSOUNI et Grégory BOUVERON.

**Absent(s)** : 2

- ➔ Monsieur Fabrice ROYER donne pouvoir à Monsieur Jean-Noël FOURNAT,
- ➔ Madame Lorane SERRET donne pouvoir à Madame Virginie DE ROSSI.

**Secrétaire de séance :**

Début de séance à 19h00

### **➔ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les bases d'imposition prévisionnelles ont augmenté pour 2023 :

- Base prévisionnelle pour TFB : 973 800 € (874 300 € en 2022)
- Base prévisionnelle pour TFNB : 50 300 € (49 300 € en 2022)
- Base prévisionnelle pour TH : 97 831 €

Les taux votés pour 2023 pour la commune de JAILLANS sont les suivants :

TAXE	TAUX 2022	TAUX 2023
HABITATION	0	13,43%



TAXE	TAUX 2022	TAUX 2023
FONCIER BATI	10,93% + 15,51%	26,44 %
FONCIER NON BATI	51,58 %	51,58%

Ouï la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Décide** de ne pas modifier les taux d'imposition pour 2023,
- **Autorise** Monsieur le Maire, à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

**VOTE** : 13 « pour », 0 « contre », 1 « abstention »

### → APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Monsieur le Maire soumet à l'avis du conseil municipal le Compte de Gestion du budget de la commune pour l'exercice 2022 établi par le Centre des Finances Publiques de Romans. Il précise que ce Compte de Gestion concorde rigoureusement avec le Compte Administratif, tant pour le budget principal que pour les budgets annexes, et présente, les chiffres suivants :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif 2022, après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrites de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire et statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour :

- **Déclare que** le Compte de Gestion du budget principal de la Commune, dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur de la Trésorerie de Romans Bourg de Péage, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout actes aux effets ci-dessus.

**VOTE** : 14 « pour », 0 « contre », 0 « abstention »

### → APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022

Dressé par M. FOURNAT Jean-Noël, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend donc pas part au vote**



## Compte Administratif Principal

<u>FONCTIONNEMENT</u>	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Libellé		
Résultat reporté		364 880,32 €
Part affectée à l'investissement		0
Opérations de l'exercice	619 088,00 €	79 738,05 €
<b>TOTAUX</b>	<b>619 088,00 €</b>	<b>1 074 618,37 €</b>
Résultats de clôture N-1		<b>364 880,32 €</b>
<b>Résultat de l'exercice Année N</b>		<b>90 650,05 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS fin 2022</b>		<b>455 530,37 €</b>
<u>INVESTISSEMENT</u>	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Libellés		
Résultat reporté	20 986,46 €	€
Opérations de l'exercice	140 577,19 €	180 457,38 €
<b>TOTAUX</b>	<b>161 563,65 €</b>	<b>180 457,38 €</b>
<b>Résultat de clôture N-1</b>	<b>20 986,46 €</b>	
<b>Résultats de l'exercice Année N</b>		39 880,19 €
Reste à réaliser	50 300,00 €	10 007,00 €
Totaux des RAR	<b>40 293,00 €</b>	
<b>RESULTATS DEFINITIFS Fin 2022</b>	<b>18 893,73 €</b>	-----
<b>Avec RAR</b>	<b>21 399,27 €</b>	€
<b>RESULTAT DE CLOTURE FIN 2022 (avec Résultat des RAR)</b>		<b>434 131,10 €</b>

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal donne congé à Monsieur le Maire afin de statuer.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **CONSTATE** aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**VOTE** : 14 « pour », 0 « contre », 0 « abstention »

### → AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :	
Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	20 986,46 €
Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	364 880,32 €



<b>Soldes d'exécution :</b>	
Un solde d'exécution (déficit - 001) de la section d'investissement de :	39 880,19 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	90 650,05 €

<b>Restes à réaliser :</b> Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	50 300,00 €
En recettes pour un montant de :	10 007,00 €

<b>Besoin net de la section d'investissement :</b>	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	21 399,27 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit

<b>Compte 1068 :</b>	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	21 399,27 €

<b>Ligne 002 :</b>	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	434 131,10 €

**VOTE** : 14 « pour », 0 « contre », 0 « abstention »

### → APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2023.

BUDGET PRIMITIF 2023	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 162 958,00 €	1 162 958,00 €
INVESTISSEMENT	334 623,00 €	334 623,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 497 581,00 €</b>	<b>1 497 581,00 €</b>

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

- **DECIDE** de voter le budget primitif 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document concernant le vote du budget primitif 2023.

**VOTE** : 14 « pour », 0 « contre », 0 « abstention »



### → **ADN : SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR L'INSTALLATION D'EQUIPEMENTS DE COMMUNICATION ELECTRONIQUE (PARCELLE AL N°86)**

Monsieur le rapporteur explique à l'Assemblée que le Syndicat mixte ADN assure, sous sa maîtrise d'ouvrage publique, la mise en œuvre d'un réseau d'initiative publique de fibre à la maison (FTTH), pour l'accès au très haut débit. L'intervention publique est très souvent nécessaire pour assurer une égalité d'accès au très haut débit sur l'ensemble du territoire.

A cet effet, pour réaliser ce projet de service public, porté et financé par les collectivités, ADN a confié à ADTIM FTTH le déploiement du réseau en domaine privé.

La commune de Jaillans est propriétaire de la parcelle cadastrée section AL n°86, rue de la Jaille.

ADN sollicite par le biais de cette convention l'autorisation de pénétrer sur le domaine privé afin de passer un câble de fibre optique en utilisant l'installation existante bénéficiant d'une servitude ou d'une convention de passage et en passant, le cas échéant, à proximité de cette installation en suivant au mieux son cheminement, et ce, dans le respect des règles de l'art.

**Vu** la demande, en date du 27 octobre 2022, formulée par ADTIM FTTH pour le compte du syndicat mixte ADN.

Entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** les termes de cette convention ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention annexée, ainsi que tous documents afférents à cette affaire.

**VOTE** : 14 « pour », 0 « contre », 0 « abstention »

### → **TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE**

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales impose que les tarifs des concessions soient appliqués au m<sup>2</sup>.

**Vu** la délibération du 15 janvier 2018 (2018-02) fixant les tarifs sans faire référence aux dimensions,

Entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'ACCEPTER** la grille tarifaire suivante :

CONCESSIONS	DUREE	DIMENSIONS	SUPERFICIE	TARIFS
Cimetière : Une tombe	30 ans	2,5m X 1,20m	3m <sup>2</sup>	210,00 €
		2,5m X 2,40m	6m <sup>2</sup>	420,00 €
	50 ans	2,5m X 1,20m	3m <sup>2</sup>	330,00 €
		2,5m X 2,40m	6m <sup>2</sup>	660,00 €
Columbarium : Une case pour 3 urnes plaque signalétique fournie	15 ans			400,00 €
	30 ans			800,00 €
Jardin du souvenir	Perpétuelle			35,00 € Plaque signalétique

**Expression de la mémoire : La gravure – Les caractères seront d'une hauteur de 3 cm en lettres « bâton » et dorées à charge des familles**



- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**VOTE** : 14 « pour », 0 « contre », 0 « abstention »

### → FAMILLES RURALES : PARTICIPATION AUX FRAIS DE L'UTILISATION DES SALLES (FRAIS LIES A L'ENERGIE)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'Association Familles Rurales loue les salles de la commune de Jaillans depuis déjà plusieurs années pour ses activités de loisirs.

En raison des dépenses de plus en plus importantes pour la commune de Jaillans en ce qui concerne les frais liés à l'énergie, Monsieur le Maire propose un forfait annuel de **1 500 €** correspondant aux frais pour l'Association Familles Rurales et ce à compter du **1er janvier 2022**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire,
- **DIT** qu'il sera effectué un titre de recette 3 000 € sur l'exercice 2023 correspondant aux années 2022 et 2023.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

**VOTE** : 14 « pour », 0 « contre », 0 « abstention »

### → TRAVAUX MUR DU CIMETIERE : DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DES ORGANISMES FINANCEURS

**Délibération prise le 17/10/2022**

- ETAT et REGION (Pas éligible)
- Subvention DEPARTEMENT seulement (40%)
- Il faudra reprendre une délibération pour la subvention du DEPARTEMENT si l'estimatif des travaux est supérieur à 3 000 € HT

### → GYROBAR : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la convention qui sera signée entre M. LECOUEY Joachim représentant « **LE GYROBAR** » et la commune de Jaillans.

L'objet de la convention est d'autoriser **M. LECOUEY Joachim** à installer une fois par semaine un bar à bières mobile sur la place Granet tous les jeudis à partir de 18 h à Jaillans, à compter du 23 mars 2023.

M. LECOUEY Joachim sera installé à titre **GRATUIT**. Aucune redevance de stationnement ne sera demandée.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **ACCEPTE** la convention à signer entre la commune de Jaillans et M. LECOUEY Joachim pour l'installation une fois par semaine d'un bar à bières mobile, sur la place Granet, tous les jeudis à partir de 18 h
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tout document concernant ce dossier.

**VOTE** : 14 « pour », 0 « contre », 0 « abstention »



### → CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC FAMILLES RURALES POUR LE REMPLACEMENT D'UN AGENT

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la convention qui sera signée entre la commune de Jaillans et l'Association FAMILLES RURALES de JAILLANS dans le cadre des activités périscolaires de la pause méridienne de la commune de Jaillans.

En effet, pour assurer les activités périscolaires de la pause méridienne dans le cadre d'un remplacement d'un agent communal, Monsieur le Maire a décidé de faire appel à un prestataire de service extérieur : **l'Association Familles Rurales de Jaillans et ses Communes Avoisinentes.**

L'Association met à disposition le personnel de Familles Rurales suivant :

- **Mme Marion TARRISSE et M. Corentin BARRET**, animateurs BPJEPS Loisirs Tous Publics, pendant les activités périscolaires, au sein de l'établissement scolaire de la commune, sous la responsabilité de la municipalité, pendant une période déterminée à compter du **20/03/2023 jusqu'à fin mars 2023.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **ACCEPTE** la convention à signer entre la commune de Jaillans et l'Association Familles Rurales de Jaillans et Communes Avoisinentes pour le remplacement d'un agent communal
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tout document concernant ce dossier.

**VOTE** : 14 « pour », 0 « contre », 0 « abstention »

### → CONVENTION DE FORMATION AVEC LE CDG26

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la convention qui sera signée entre la commune de Jaillans et le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme, représenté par Mme Eliane GUILLON, Présidente dans le cadre d'une action de formation « Avancement de grade et Promotion interne » qui va se dérouler le jeudi 23 mars 2023 à la Maison des Communes à Bourg-lès-Valence pour l'agent Madame BESSON Isabelle, Secrétaire de Mairie catégorie A.

La commune de Jaillans s'acquittera du coût fixé par délibération du conseil d'administration du CDG26 d'un montant journalier de 80<sup>€/participant</sup>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **ACCEPTE** la convention à signer entre la commune de Jaillans et le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme pour la formation d'une journée qui aura lieu le jeudi 23 mars 2023 à la Maison des Communes de Bourg-lès-Valence, pour l'agent BESSON Isabelle, Secrétaire de Mairie.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tout document concernant ce dossier.

**VOTE** : 14 « pour », 0 « contre », 0 « abstention »

### → QUESTIONS DIVERSES

#### **PCS / DICRIM**

En cas d'incidents climatiques ou autres, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) définit les mesures initiales à prendre afin de répondre aux mesures d'urgences immédiates (informations, alertes, interventions, répartition des rôles de chacun etc...).



Le PCS est existant au sein de la mairie et il nécessitait une mise à jour afin d'affecter les différents rôles aux intervenants désignés (élus municipaux, employés communaux).

### **Compte rendu du conseil d'école Primaire et Maternelle**

Madame Virginie DE ROSSI relate aux conseillers municipaux le contenu du compte rendu du conseil d'école primaire. Les projets en cours sont les suivants :

- Création d'une section cirque,
- Visite prévue du Sytrad,
- Participation des écoliers à des séances de patinage à la Patinoire de Valence.

### **Projet travaux église**

Une réunion est programmée en avril avec les représentants de la « Fondation du Patrimoine » pour faire un point sur les aides éventuelles relatives à la restauration de l'église. Une réunion est à prévoir avec les Bâtiments de France pour évaluer les travaux.

Des travaux de réfection sont prévus pour 2024.

### **Restauration collective (choix fournisseur de pain)**

Problème de livraison du pain de la part du prestataire sous-traitant de l'Agglo, pour les cantines scolaires. Valence Romans Agglo souhaite que les communes s'organisent pour la livraison, à leur charge, du pain au sein des cantines scolaires.

Une réflexion avec les communes avoisinantes est en cours pour organiser la distribution du pain destiné aux cantines scolaires.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de voter pour ou contre le recours à une livraison en interne du pain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre les premières dispositions pour consulter des boulangeries environnantes pour la livraison du pain.

### **Association « Bouge ton Coq »**

Réflexion d'un groupe de bénévoles jaillanais, pour la création d'une épicerie participative gérée par une association.

Organisation d'une réunion publique le 25 avril à 18h à la salle du Patronage, avec des représentants de l'association « Bouge ton coq ». Un questionnaire sera transmis aux habitants de la commune pour connaître les besoins, et évaluer l'intérêt d'une épicerie participative. **Il sera à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie au plus tard jeudi 20 avril 2023.**

### **Agendas :**

- Le Lundi 24 Avril : Conseil Municipal
- Le Mardi 25 Avril : Réunion publique à 18h00 à la salle du Patronage pour présentation de l'association « Bouge ton coq » et la proposition de création d'une épicerie participative.

21h00 : L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Christophe VALLA





### Horaires Mairie

La mairie vous accueille les jours et aux horaires suivants :

**Lundi : 13h30 – 17h00**

**Mardi : 14h00 – 17h00**

**Mercredi : 9h00 – 12h00**

**Jeudi : 9h00 – 12h30**

**Vendredi : 13h00 – 16h00**



Vous pouvez nous joindre au **04 75 48 83 99**, ou par mail à [mairie.jaillans@wanadoo.fr](mailto:mairie.jaillans@wanadoo.fr).

Pour toutes questions relatives à l'urbanisme, vous pouvez directement envoyer un mail à [urbanisme.jaillans@orange.fr](mailto:urbanisme.jaillans@orange.fr).

Site internet : [www.jaillans.fr](http://www.jaillans.fr) (en cours de mise à jour).

**Monsieur Le Maire et ses adjoints reçoivent en semaine et le samedi matin, sur rendez-vous.**

### Label Villes et Villages Fleuris

La commune étant déjà labellisée « Villes et Villages Fleuris », un jury viendra courant **fin mai 2023** afin d'évaluer de nouveau notre village dans le **but de conserver le label 2 fleurs** ! Nous comptons sur l'implication de tous les habitants et commerçants afin de contribuer à cette démarche et nous vous invitons à vous manifester auprès de la mairie pour nous faire part de vos idées !



### Plantation des fleurs de la commune

Comme chaque année, les habitants volontaires sont conviés à participer à la plantation des fleurs de la commune (centre village et hameau de l'Ecancière).

**Rendez-vous samedi 27 mai à 8h30 devant la mairie pour l'accueil café.**

Pensez à venir avec votre plantoir !

### Local médical à louer

Le local médical occupé jusqu'à présent par Sandra DAVOUST sera libéré **à partir du 15 avril 2023**. Il s'agit d'un local de 35m<sup>2</sup> loué par la commune pour un loyer de 270€ par mois. Toute personne intéressée pour y installer son activité, merci de vous manifester auprès de la mairie soit par mail à [mairie.jaillans@wanadoo.fr](mailto:mairie.jaillans@wanadoo.fr) soit par téléphone au 04 75 48 83 99.

### Maison communale à louer

Une des maisons communales située 10 rue des Lauriers se libère le 1<sup>er</sup> juillet 2023. D'une surface d'environ 105 m<sup>2</sup>, elle est composée d'une cuisine, d'un séjour, de trois chambres, d'une salle de bain, d'un WC, d'un cellier, d'un garage et d'un jardin clôturé. Le loyer mensuel est de 715€. Le dossier de candidature est à retirer en mairie et à redéposer avec toutes les pièces demandées **avant le 25 avril 2023**.



## **Focus sur... L'École de Jaillans**

Cette année, l'école vit au rythme de plusieurs projets fédérateurs et partage des moments riches en émotions ou festifs avec les différentes forces vives du village et associations :

- **Septembre** : *Une rentrée en musique interclasse* pour se souhaiter une bonne rentrée 2022 !
- **Octobre** : *La sensibilisation à une action solidaire avec Mission Inde représentée par Rose Maillefaud.*  
Avant son départ pour l'Inde, Rose était venue à l'école présenter l'association « Mission Inde » et ses actions pour venir en aide à ce peuple. L'école a fait appel à la générosité de l'ensemble de la communauté éducative pour déposer des fournitures scolaires, des nécessaires de toilettes... Chaque élève avait aussi fait un dessin pour les enfants de l'école de Ganjam. **Rose est partie en mission humanitaire avec dans ses valises « un petit peu de l'école de Jaillans... ».**
- **Décembre** : *La découverte d'une autre culture* et le village de Noël  
A son retour, Rose est venue dans les classes nous raconter son voyage. Elle a partagé avec nous ses photos et ses émotions et chaque enfant de l'école de Jaillans a reçu un dessin d'un élève de Ganjam en Inde. **Un moment extra-ordinaire !**  
La chorale de l'école a participé au premier village de Noël de Jaillans.
- **Janvier** : *La préparation du bal masqué*  
Mathieu Mestre et Sylvain Dillenseger ont présenté la traditionnelle Fête des Laboureurs à l'école. Les élèves ont bénéficié d'un diaporama et d'un exposé adaptés aux différents âges des enfants de l'école : **Bravo !**  
En lien avec notre thématique de l'année, les 4 éléments, les élèves ont confectionné un masque sur le thème du feu (achat du matériel financé par l'association du Sou des Ecoles).
- **Février** : *Une soirée festive partagée en famille !*  
« Tout feu, tout flamme », le groupe école constitué d'une cinquantaine d'enfants a participé au bal masqué.  
**Merci aux différents acteurs d'avoir donné de leur temps et de leur énergie !**

Tous ces mini-projets s'articulent bien évidemment avec les apprentissages fondamentaux et enrichissent le parcours citoyen et le parcours d'éducation culturelle et artistique des élèves de l'école.

Les CM ont bénéficié d'animations sur le thème du tri des déchets par Valence Romans Agglo et visiteront en mars le centre de tri de Portes les Valence accompagnés par la classe des CE.

N'oublions pas le parcours de santé ! Les CM ont aussi bénéficié de 5 séances de patinage et de 7 séances de piscine pris en charge par Valence Romans Agglo. Les GS/CP et les CE se sont rendus à Font d'Urle pour une sortie nature avec la découverte des traces des animaux de la forêt tout en pratiquant l'activité « raquettes ». Ils ont aussi goûté aux joies de la glisse avec l'activité « luge ».

D'autres sorties et projets sont prévus pour ce 2<sup>ème</sup> semestre :

- **Fin février** : la découverte du collège pour les CM.
- **Juin** : 8 séances de piscine pour les GS/CP et CE, une sortie à la journée au festival « Zinzoline » à Saint Péray pour les 3 classes, l'accueil des futurs élèves de l'école de l'Ecancière...

Et enfin, **notre projet phare de cette année : la découverte des arts du cirque pour tous les élèves de l'école** avec pour objectif la restitution d'un spectacle sur le thème des 4 éléments le jour de la fête de l'école : le vendredi 30 juin.

**Merci à nos partenaires (Mairie, Sou des Ecoles) pour le financement et aux parents accompagnateurs et/ou agréés pour leur implication dans les sorties et projets.**

La directrice, Sylvie Van Litsenborg



## **Focus sur... L'École de l'Ecancière**

Des nouvelles de l'École Maternelle de l'Ecancière...

### **- L'ouverture d'une quatrième classe à la rentrée**

Nous avons commencé cette nouvelle année scolaire avec 3 classes de 30-31 élèves. A la vue des effectifs, l'Education nationale a décidé d'ouvrir une quatrième classe. La salle était prête. Elle a été préparée par les agents techniques des 4 communes durant l'été.

Le 12 septembre, nous avons accueilli maîtresse Emilie CHALENDARD au sein de notre équipe.

Aujourd'hui, nous avons donc 23 élèves par classe.

### **- L'ensauvagement de la cour**

Le 11 octobre dernier, Thomas est venu à l'école pour faire le point sur l'état des plantations que nous avons réalisées avec lui dans les bacs en rondins financés par le SIE et réalisés par des parents d'élève volontaires. Nous en avons profité pour explorer la faune, récolter les graines de nos plantes et commencer à aménager des espaces pour accueillir les insectes au sein de nos petits espaces de nature. Pour ce faire, nous avons utilisé des branchages, des feuilles... amenés par Thomas et des parents.



Nous n'avons pas terminé les aménagements. Dès que les beaux jours reviennent, nous nous y mettons. A suivre... !

Merci à l'Association de Parents d'Elèves de l'Ecancière de nous avoir permis de vivre et profiter de cette expérience.

### **- Les PORTES OUVERTES**

Les vendredis 25 novembre et 2 décembre, les 4 classes ont ouvert leurs portes aux parents d'élèves. Les enfants ont tout d'abord présenté un jeu de course et de relais en salle de motricité Puis, en classe, chacun était à un atelier. Pour clôturer ce moment, nous avons interprété des comptines et chansons de notre répertoire.

### **- Le GOÛTER DE NOËL**

Comme chaque année, la semaine précédant les vacances, les élèves des 4 classes ont confectionné des sablés de Noël. Des parents sont venus nous aider à cuisiner. Nous nous sommes réunis pour le goûter de Noël, le 16 décembre. Nous avons dégusté nos sablés respectifs. Chaque élève est rentré à la maison avec quelques biscuits à partager en famille.

### **- L'arrivée de PATURIN, le lapin et ses amis LOUSTIC, LOULOU et LOUKOUM**

Courant décembre, nous avons vu apparaître dans l'école des empreintes de taille et de forme différentes. Nous pensons que ce sont des animaux qui sont entrés dans l'école par les petits trous.



**Focus sur... L'École de l'Ecancière (...suite)**



Puis, un jour, en allant dans la salle de motricité pour apprendre à sauter, nous avons découvert un terrier vide.



Ils sont 4.  
Un seul a de grandes oreilles...



Le jour de la rentrée des vacances de Noël, en allant dans la salle de motricité pour jouer au jeu « La rivière », nous nous sommes aperçus qu'il y avait des animaux dans le terrier.  
Pour faire leur litière, ils ont pris des tout petits bouts de papier.



LOUSTIC – LOULOU – PATURIN - LOUKOUM

Nous sommes ravi(e)s de les accueillir parmi nous.

La directrice, Nathalie KOUSSENS

**Dépôt de pain**

Nous vous rappelons que suite à la fermeture de la Bonne Ambiance, depuis le mois d'octobre 2022 la municipalité de Jaillans propose de manière provisoire un **dépôt de pain (baguette uniquement)** à la mairie.

**Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h  
sur réservation (la veille avant 11h)  
au 04 75 48 83 99.**





### Randonnée du TRAM

**Dimanche 7 mai à 14h30 - RANDO PATRIMOINE À L'ÉCANCIÈRE**

*Départ en face de la réserve du canal de la Bourne (chemin de Loyes)*

Autour du ruisseau du Serne, retracez l'histoire d'un vallon exceptionnel. Canal de la Bourne, ligne du Tram ou encore maison forte de la Jonchère : suivez-nous entre ouvrages d'art et sentiers escarpés pour une véritable escapade nature. En partenariat avec les communes de Jaillans, Beauregard-Baret et Eymeux.

**Visite sportive, chaussures de randonnée indispensables — Réservation obligatoire au 04 75 79 20 86 du lundi au vendredi - Tarifs : 5 € ; 3 € (étudiants) ; 2 € (minima sociaux) ; gratuit -18 ans / + d'info au 04 75 79 20 86 ou [artehistoire@valenceromansagglo.fr](mailto:artehistoire@valenceromansagglo.fr) [www.facebook.com/paysartehistoirevalenceromansagglo/](http://www.facebook.com/paysartehistoirevalenceromansagglo/)**

**DÉCOUVREZ**  
**RANDO PATRIMOINE**  
**AUTOUR DU TRAM**  
**À L'ÉCANCIÈRE**

VISITE COMMENTÉE À EYMEUX / JAILLANS / BEAUREGARD

**MAI 2023**  
**DIMANCHE 7**  
14H30  
RDV EN FACE DE LA RÉSERVE DU CANAL DE LA BOURNE (CHEMIN DE LOYES) - L'ÉCANCIÈRE  
EN PARTENARIAT AVEC JAILLANS, BEAUREGARD-BARET ET EYMEUX

SERVICE PATRIMOINE  
PAYS D'ART ET D'HISTOIRE  
RÉSERVATIONS 04 75 79 20 86

TARIFS 5 € / 3 € (ÉTUDIANTS)  
2 € (MINIMA SOCIAUX)  
GRATUIT (18 ANS)

ARTETHISTOIRE.VALENCEROMANSAGGLO.FR  
PAYSARTETHISTOIREVALENCEROMANSAGGLO

### Valence Romans Agglo : Rendez-vous des parents

LES RENDEZ-VOUS DES PARENTS #8

Cycle parentalité « des clés pour grandir »

**Parents au quotidien,  
vous êtes formidables !**

**Mardi 4  
avril 2023**  
18 h 30 > 20 h 30  
Valence

Institut régional de formation  
sanitaire et social,  
76 chemin de Ronde.

Gratuit et ouvert à tous.  
Garderie pour les enfants  
de moins de 10 ans.

Avec Jean Epstein,  
psychoécologiste.

Inscription obligatoire pour la garderie  
sur [valenceromansagglo.fr](http://valenceromansagglo.fr).

\* D'INFOS  
[parentalite@valenceromansagglo.fr](mailto:parentalite@valenceromansagglo.fr)

Retrouvez toutes les informations et modalités d'inscription aux « rendez-vous des parents » de Valence Romans Agglo sur le site internet : [www.valenceromansagglo.fr/fr/au-quotidien/familles/les-rdv-des-parents.html](http://www.valenceromansagglo.fr/fr/au-quotidien/familles/les-rdv-des-parents.html)



**La Comédie Itinérante de Valence**

**La Comédie itinérante**

Centre dramatique national  
Drôme - Ardèche



Christian Bobin / Maia Jarville / Compagnie La Ligne

**Bjik**

**de Valence Bjik**

Christian Bobin  
Maia Jarville  
Cie La Ligne

**Une fable poétique de Christian Bobin interprétée par une marionnette, un comédien et une comédienne dans laquelle le plus banal côtoie à chaque instant le merveilleux.**

Jaillans  
Salle Henri Maret

Jeu  
06 avril 2023  
20:00

Avec la mairie de Jaillans  
et le concours de l'association  
Les Amis de Jaillans

Réservations :  
Daniel Munier  
06 35 20 29 06

Tarifs :  
Adulte • 14 € / 10 € / 7 €  
Jeune jusqu'à 16 ans • 7 € / 5 €

Ariane est une femme moderne, une femme libre. Elle n'a pas d'âge, elle n'a pas de limite. Vivre est si bref, il faut bien mettre un peu d'enthousiasme là-dedans, non ? On pourrait la traiter de folle ; elle est juste libre : elle s'envole quand elle est amoureuse, elle donne naissance à trois enfants hors du commun et réunit autour d'elle toutes celles et ceux qu'elle croise. Nous suivons cette tribu cabossée au fil des années, des rires et des drames. Ode aux voix marginales, de celles que l'on entend trop rarement, *Bjik* s'émancipe des limites du réalisme et dévoile une galerie de personnages hauts en couleur, interprétés par un comédien, une comédienne, une marionnette, quatre draps et trois ballons.

Jaillans  
Salle Henri Maret

Je. 06 avril 2023  
20:00

comedievalence.com



D'après le roman *Tout le monde est occupé* de Christian Bobin / *Adaptation et mise en scène* : Maia Jarville / *Avec* : Fanny Fezana, Maxime Mikolajczak / *Lumière* : Yann Loria / *Son* : Louise Blancard / *Construction décor* : Rémi Pedevilla / *Production* : Compagnie La Ligne / *Coproduction* : La Comédie de Valence, Centre dramatique national Drôme-Ardèche ; Annonay Rhône Agglo En Scène ; Théâtre de Privas, Scène coconventionnée Art en territoire ; Théâtre des Clochards Célestes ; MÉTT, Scènes des Arts de la Marionnette

**Bonus Vélo**

Depuis le 1er janvier 2023, afin de favoriser l'équipement des ménages et notamment des plus précaires, les aides à l'achat de vélo sont **prolongées sur l'ensemble de l'année 2023.**

S'inscrivant dans le combat pour la transition énergétique, l'Etat a revu sa prime à la conversion 2023. En effet, si vous achetez un **vélo classique ou électrique**, vous pouvez, sous réserve d'éligibilité, **bénéficier d'une aide financière :**

- Les critères d'attribution ont été revus, à partir du 1er janvier 2023 dans le but de couvrir 50 % des ménages les plus modestes (revenu fiscal de référence par part inférieur à 14 089 €, contre 13 489 € en 2022).
- Si vous avez plus de 18 ans, résidez en France et que vous possédez des ressources inférieures à 14 089 euros, ou encore que vous êtes en situation de handicap, vous êtes éligible à cette aide.



Les montants des aides sont disponibles sur le site [www.agence-france-electricite.fr/actualites/bonus-velo/](http://www.agence-france-electricite.fr/actualites/bonus-velo/). Pour recevoir ce financement, il faut déposer sa requête sur le site \*[www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/](http://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/) dans les 6 mois après la date de facturation du vélo.



## **Points d'apport volontaire et déchetterie**

La commune dispose de **4 points d'apport volontaire** :

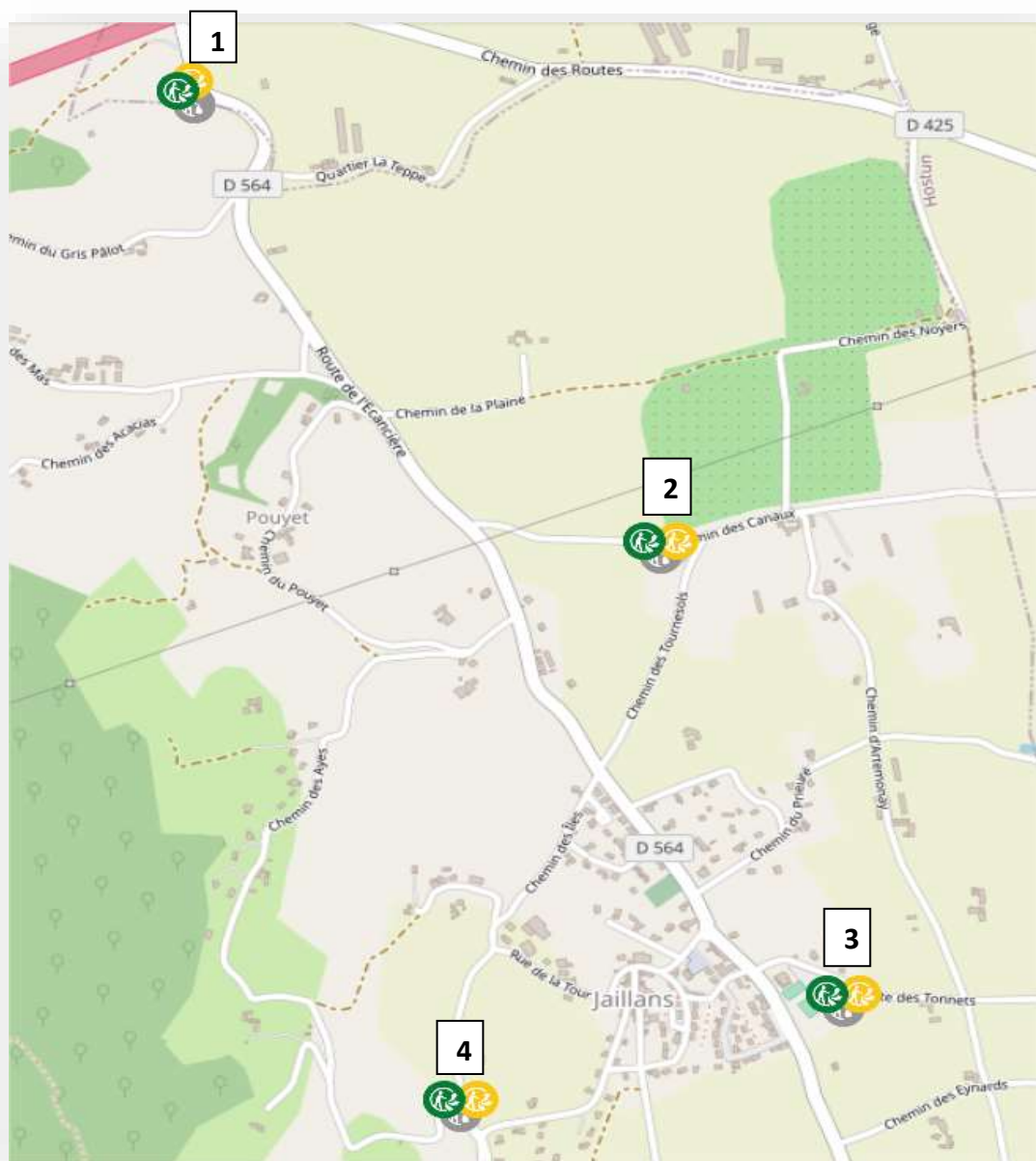
- 1- Route de l'Écancière, devant la déchetterie
- 2- Chemin des Canaux
- 3- Route des Tonnetts, à côté de l'entrepôt communal
- 4- Chemin du Boissonnet

Ainsi que d'une **déchetterie**, à l'Écancière (à côté du point d'apport n°1).

La déchetterie vous accueille le lundi et vendredi de 9h à 12h, le mercredi et samedi de 13h30 à 17h30\* (\*en novembre, décembre et janvier : 13h30 à 17h). Fermeture les jours fériés.

Pour le mobilier, il est recommandé de le démonter au préalable afin de faciliter le dépôt dans les bennes. L'amiante n'est plus collecté en déchetterie.

Pour plus de renseignements sur le nouveau mode de collecte de l'amiante ou toutes questions relatives à la gestion des déchets, vous pouvez contacter les services de **Valence Romans Agglo au 04 75 81 30 30.**





### Maîtriser Internet avec le Pass Numérique 26

Le Département propose un chéquier-formations pour aider les Drômois à se familiariser avec les nouveaux usages numériques.

Savoir naviguer sur le web pour effectuer des démarches en ligne (Impôts, CAF, emploi...) passer un appel vidéo pour échanger avec ses petits-enfants, réaliser un CV, faire un achat en ligne, envoyer un mail avec des pièces jointes, protéger ses données...



Des gestes quotidiens pour beaucoup, mais pas forcément évidents pour tous.

Pour lutter contre l'exclusion numérique et accompagner les personnes qui ne sont pas à l'aise avec les usages et les outils du numérique, le Département propose un chéquier-formations : le « Pass numérique 26 ». 7 000 chèques représentant 35 000 heures de formation sont disponibles.

Destiné aux Drômois de 18 ans et plus, le chéquier permet de s'inscrire à des modules, animés par des médiateurs, à suivre dans l'un des 25 espaces publics numériques labellisés participant à l'opération.

Au programme, des ateliers pour débiter ou approfondir ses connaissances.

Le « Pass numérique 26 » est à demander auprès des centres médico-sociaux ou des tiers-lieux participants.

[passnumerique26.fr](http://passnumerique26.fr)

Financement : Europe, CAF, ANCT, Département de la Drôme, Conférence des Financeurs.

### Récupération des essaims d'abeilles

C'est en général d'avril à juin qu'ont lieu les essaimages et que l'on retrouve les abeilles accrochées dans un arbre, sur un mur ou encore au sol.

Monsieur Pierre-Yves CROYAL, apiculteur sur la commune d'Hostun, propose gratuitement ses services sur le territoire pour la récupération des essaims d'abeilles.

Vous pouvez le contacter au 06 10 45 05 96.  
([croyal.py@gmail.com](mailto:croyal.py@gmail.com))







### Projet sur Jaillans : Epicerie participative !

Un collectif d'habitants du village a répondu en février 2023 à un appel à candidature de « Bouge ton CoQ ! » afin de rejoindre un programme **pour ouvrir une épicerie participative, ainsi que divers services à la population.**

Une épicerie participative est un commerce en circuits courts tenu uniquement par des bénévoles, à raison de 2h par mois et par familles, qui se relaient pour assurer son fonctionnement. Cette organisation est permise par un outil informatique le logiciel « Monépi » qui permet de faciliter la gestion d'un planning à plusieurs, la comptabilité, la gestion des commandes ou la relation avec les fournisseurs. Il n'est pas nécessaire de maîtriser les outils informatiques pour être membre de l'épicerie.

D'après le collectif, ce modèle est le plus adapté pour répondre à l'absence d'épiceries dans notre commune. C'est un modèle souple, qui s'adapte à nos besoins et qui ne sera jamais mis en danger par une baisse d'activité. N'ayant ni charges ni salaires à régler, l'épicerie possède un seuil de rentabilité à 0€. Cela veut aussi dire que les produits sont vendus sans prendre de marges, au prix de gros entre 15% et 30% moins cher que les prix publics.

Déjà développé dans 100 communes rurales comme la nôtre depuis 5 ans, au niveau national, ce modèle est éprouvé et fait la joie de 100 villages !!

Au-delà de recréer un service qui n'existait pas ou plus dans notre commune, ce lieu a vocation à devenir aussi un espace de rencontre et de densification du lien social ! Le logiciel permet de gérer en même temps que l'épicerie un bistrot participatif.

Une enquête est lancée afin de sonder vos besoins et de recueillir votre sentiment à ce sujet pour lancer cette épicerie avec toutes les bonnes volontés ! **Pour cela vous trouverez un questionnaire joint au bulletin communal, à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie avant jeudi 20 avril 2023.**

Le projet sera également présenté plus en détail par des membres de Bouge ton CoQ à l'occasion d'une **réunion publique le mardi 25 avril 2023 à 18h, à la salle du Patronage.**

Le collectif de bénévoles espère rencontrer la population jaillanaise à la réunion publique et ensemble trouver les solutions afin d'essayer de dynamiser et d'animer notre village.

### Concert Drômans Cadences à Jaillans vendredi 16 juin 2023 à 20h

(Salle Henri Maret)

Tarifs : unique 5€, gratuit pour les enfants de - de 12 ans

Après le succès du « Carnaval des Animaux » de Saint-Saëns en octobre 2021, plébiscité par le public et les communes visitées, Drômans Cadences revient avec un nouveau projet : « Les 4 Saisons » de Vivaldi\* et autres concertos.\*\* Cette œuvre partage avec le Carnaval des Animaux la particularité d'être connue de tous et de plaire aux petits comme aux grands. Cette version des 4 Saisons, dirigée du violon par une brillante soliste professionnelle originaire de la Drôme, mettra en avant de talentueux jeunes musiciens tous issus du conservatoire Valence Romans agglomération et se préparant, pour la plupart, à une carrière professionnelle. Une moyenne d'âge d'à peine 20 ans ! Nos directeurs artistiques rendront visite aux enfants des communes concernées dans leurs écoles pour des séances de découverte de l'œuvre et de l'instrument principal : le violon et sa famille des cordes. Un texte poétique et descriptif sera spécialement écrit par la soliste pour ces concerts. Ce projet peut être accompagné d'un travail d'écriture avec les médiathèques et d'illustration avec les écoles.



\* Sous le titre « Les 4 Saisons » Vivaldi propose 4 concertos pour violon solo et orchestre à cordes qui illustrent la nature : les oiseaux au printemps, un chien qui aboie, l'orage d'été, le chant des moissonneurs, la chasse à l'automne, les frimas de l'hiver ou le calme devant un bon feu de cheminée... \*\* En première partie les jeunes de l'orchestre interpréteront quelques mouvements de concertos à plusieurs solistes.



### Point sur les aides financières 2023 dans le cadre de la rénovation énergétique

Voici la liste des aides financières auxquelles les Français peuvent bénéficier en 2023 pour la rénovation énergétique de leur logement (liste mise à jour en mars 2023) :

- **L'Éco prêt à taux zéro** : ce prêt permet de financer la rénovation énergétique des logements sans avoir à faire d'avance de trésorerie. De plus, le taux d'intérêt du crédit est nul et le montant de celui-ci peut aller jusqu'à 50 000 euros. Pour consulter les conditions d'éligibilité de l'éco prêt à taux zéro, rendez-vous sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19905>
- **Le Coup de pouce économies d'énergies** : il permet à tous les ménages de bénéficier de primes pour financer certains travaux de rénovation énergétique (chauffage, isolation, rénovation globale, etc). Les démarches pour obtenir cette aide sont à réaliser sur le site spécialisé : <https://www.coupdepouceeconomieenergie.fr/>
- **Le chèque énergie** : c'est une aide nominative qui permet d'aider au paiement des factures d'énergie du logement et de faire face à la montée exceptionnelle des prix de l'énergie, notamment l'électricité et le gaz. Son montant est de 100 €.
- **MaPrimeRénov'** : elle remplace le crédit d'impôt transition énergétique et les aides de l'Anah "Habiter mieux agilité". Cette aide est ouverte à l'ensemble des propriétaires, quels que soient leurs revenus. Le logement doit être construit depuis au moins 15 ans ou depuis au moins deux ans lors du remplacement d'une chaudière au fioul. Le montant de la prime est calculé en fonction des revenus et du gain écologique des travaux. Vous pouvez déposer votre demande directement sur le site : <https://www.maprimerenov.gouv.fr/>
- **MaPrimeRénov' Sérénité** : cette aide financière et de conseil permet aux ménages ayant de faibles revenus d'être assistés dans leur projet de rénovation énergétique. Pour accéder à cette aide, il suffit de faire une demande en ligne. Pour cela, vous devez d'abord vous créer un compte personnel sur le site dédié aux aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) : [https://monprojet.anah.gouv.fr/po/demarche/infos\\_po](https://monprojet.anah.gouv.fr/po/demarche/infos_po)
- **La TVA à 5,5%** : pour des travaux de rénovation énergétique, certains particuliers peuvent bénéficier d'une TVA à taux réduit de 5,5%. Retrouvez le formulaire d'attestation sur [le site du service public](#).
- **L'aide des entreprises de fourniture d'énergie** : les entreprises de fourniture d'énergie (EDF, Total, etc) proposent des aides pour la réalisation de travaux d'économies d'énergies (diagnostics, conseils, prime, prêt à taux bas, etc).
- **La réduction d'impôt "Denormandie"** : elle permet aux particuliers qui achètent un logement à rénover d'avoir une réduction d'impôt sur le revenu. Vous pouvez en savoir plus sur [le site du service public](#).
- **Le mini crédit pour travaux** : pour financer le reste à charge de leur travaux de rénovation, les particuliers peuvent souscrire un [mini prêt](#) pour aider à la rénovation énergétique de leur logement. Pour cela, il suffit de souscrire une demande auprès d'organismes financiers.
- **L'exonération de la taxe foncière** : certaines communes et départements peuvent accorder une exonération de la taxe foncière à des ménages.

En complément de cette liste d'aides financières, vous pouvez vous rendre sur [le site du gouvernement](#) pour avoir plus de précisions.



## INFOS ASSOCIATIVES ET COMMERCIALES



### Le Sou des Ecoles

Le début d'année 2023 à bien repris pour le sou des Ecoles.

Nous avons participé à la gestion du bar avec les autres associations du village de Jaillans pour la Fête des laboureurs. Nous remercions le comité des fêtes pour cette belle initiative.

Pour mardi gras, un bal a été organisée. Avec la participation des Maitresses de l'école, les enfants ont réalisé des masques. Nous remercions l'investissement des enfants et des maitresses.

Le 23 février, les élèves de GS, CP et CE sont parti une journée à Font d'Hurle pour une sortie en raquettes et découvrir la nature avec un guide.

**Le vendredi 31 mars au soir**, nous organisons un apéritif pour les parents d'élèves de l'école de Jaillans afin de partager un moment de convivialité.

Le printemps arrive bientôt, c'est pour cela que nous organisons une vente de fleur pour embellir votre jardin ou votre balcon. La prévente sera rapidement disponible pour une livraison des fleurs fin avril, début mai. Les dates vous seront rapidement communiquées.

Le Sou des Ecoles commence à préparer la kermesse des enfants qui aura lieu **le 30 juin**. A la fin de cette journée, nous organisons une soirée avec un groupe de musique composé d'un guitariste-chanteur et une chanteuse. La soirée est ouverte aux habitants de Jaillans et aux villages alentours pour pouvoir passer un agréable moment. Nous vous attendons nombreux !

Le Président du Sou des Ecoles

### Que Jaillans Scène

Vous êtes venus très nombreux voir les comédiens de « Que jaillans scène » qui présentaient la pièce de Jean ANOUILH « La culotte », ces 4/5 février 2023.

Nous vous remercions, vos applaudissements et vos félicitations nous encourage à travailler afin de vous présenter une nouvelle pièce de théâtre l'année prochaine.

Ce succès, grâce à l'excellente prestation des comédiens, va peut-être nous permettre de nous exporter hors de Jaillans et faire connaître notre troupe dans les communes voisines et plus !

L'atelier de théâtre, adolescents et adultes, continue le jeudi soir (20h /22h) pour découvrir les bases du théâtre. La gente masculine étant en minorité les hommes sont les bienvenus !

A très bientôt !

Théâtralement

Le Président, Daniel MUNIER

[danielmunier@hotmail.fr](mailto:danielmunier@hotmail.fr) - 06 85 20 29 06



### Les Amis de Jaillans

Nous remercions le comité des fêtes pour l'organisation du bar associatif qui s'est très bien passé et bien sûr pour l'ensemble de la fête des laboureurs.

Comme chaque année, nous organiserons la fête de la musique 🎵

Le jour exact n'est pas encore défini mais si vous désirez participer ou si vous connaissez un talent ou un groupe de musiciens, n'hésitez pas à vous rapprocher de notre association.

Nous donnerons la date exacte et tout le programme sur la prochaine Jaille, panneau pocket et les réseaux sociaux.

Merci et à bientôt pour se retrouver en musique.

Le président Philippe ACTON





## INFOS ASSOCIATIVES ET COMMERCIALES

### L'Amicale des donneurs de sang

Avec le printemps qui arrive et les beaux jours, voici aussi venu le temps des BA (bonnes actions).

Et, la plus appropriée et la plus simple, est sans nul doute le don de soi.

Ce vendredi 24 mars de 16h à 19h, a eu lieu la collecte annuelle de don du sang à Jaillans.

La prochaine aura lieu **vendredi 31 mars de 16h30 à 19h** à la salle communale de **Barbières**.

Comme déjà dit, les stocks de sang en France sont au plus bas.

Prenez 1 heure de votre temps et faites votre BA. C'est simple, facile, rapide et cela peut faire tellement de bien.

Pensez-y et prenez RDV au **04 75 82 44 05** ou sur **dondesang.efs.sante.fr**.

(Si dans votre cas, la prise de RDV est compliquée par votre emploi du temps, vous serez accueilli quand même).

Et comme le dit si bien la formule des enfoirés pour les restos du cœur, **"ON COMPTE SUR VOUS"**

Renseignements au 06 88 90 06 50 ou 06 51 83 22 44.

Pour Jaillans, Anne et Hervé



### Le Comité des fêtes

Bonjour à tous !

Notre fête des laboureurs 2023 s'est bien passée pour le comité et les présidents Sylvain DILLENSEGER et Candie MARTINEZ avec du soleil et de l'amitié.

Ils ont élu leurs dauphins : Yoann ROIBET et Amandine GARIN avec beaucoup d'émotion afin que les prochaines fêtes aient un bel avenir.

Merci à vous les Jaillannais.

Le Comité des fêtes, Mathieu MESTRE Président et Nicolas DE ROSSI Co-Président.



### L'ACCA

L'A.C.C.A. de Jaillans remercie la commune et le comité des fêtes pour avoir bénéficié d'une buvette inter-associative le dimanche de la fêtes des laboureurs.

La secrétaire, Maret Christelle.





## INFOS ASSOCIATIVES ET COMMERCIALES

### Le Club des Boutons d'Or

Cette année encore le club compte de nombreux adhérents et de nouvelles recrues apportant de la dynamique à notre club.

Les lundis après-midi certains d'entre nous se réunissent, permettant ainsi de créer du lien et rompre l'isolement.

Nous organisons des manifestations dont voici les dates pour les prochaines à venir :

**Mardi 9 mai**, sortie à la journée au grand séchoir à Vinay, visite théâtralisée avec le comédien "Pascal Servet", Déjeuner au restaurant, puis visite et dégustation à la Maison Lambert à Chatte, fabricants de ravioles.

**Lundi 5 juin** "repas champêtre" à Jaillans

**Du lundi 4 au samedi 9 septembre** séjour à la maison familiale de "Lou Riou" à St Tropez avec de nombreuses visites guidées et balades en bateau.

Pour tous renseignements s'adresser aux coprésidentes.

Nicole Vinay, tél 06 09 81 20 24 ou Lucienne Didier, tél 06 79 05 08 48



### Familles Rurales



**CHASSE AUX EUFS**

**SAMEDI 8 AVRIL 2023 DE 10H à 12H**

PARC DE LA SOURCE - EYMEUX

Plusieurs lieux de chasse aux œufs en bois.

GRATUIT POUR TOUS

Lots à gagner. Regroupement et apéro convivial à 11h45.

ASSOCIATION DE JAILLANS

Plus de renseignements : indolade.frjaillans@gmail.com 04 75 46 86 54  
Retrouvez toutes nos actualités sur [www.famillesrurales.org/jaillans](http://www.famillesrurales.org/jaillans)

**A noter également ! Vide grenier à la salle des fêtes Henri Maret, dimanche 4 mai 2023.**



## INFOS ASSOCIATIVES ET COMMERCIALES

### Gyrobar

A partir du jeudi 23 mars, place Granet !

**NOUVEAU !**



Le **Gyrobar**, c'est un **fourgon aménagé** spécialement pour créer un rendez-vous hebdomadaire convivial aux habitants de village dépourvu de commerce.

Et pour ce faire, rien de tel qu'un **bar à bière** !

Avec plus de **300 bouteilles embarquées** répartis sur plus de **25 références différentes** et **2 tireuses** pour les amateurs de pressions, au Gyrobar on trouve une nouvelle carte à chaque sortie pour toujours avoir des nouveautés à découvrir ! Et des nouveautés, il n'en manque pas, puisqu'**une dizaine de brasseries françaises**, pour la plupart **locales**, sont représentées, avec leur style propre, leurs bières expérimentales, des petites pépites qui vont vous faire découvrir à quelle point le monde brassicole est vaste.

Et si la bière ne t'aime pas, il y a aussi du **vin et des softs**.

## **! GYROBAR !**

SAISON 2023

Le bar à bières qui se rapproche de vous !

Emplacements, à partir de 18H:

**Lundi : Ratières \***

**Mardi : Saint Michel / Savasse**

**Mercredi : Bathernay \***

**Jeudi : Jaillans \***

**Vendredi : Marsaz \***

\* : + Foodtruck sur place



Gyrobar



@gyrobar26

Géolocalisable via l'application : 

### Nos produits Lo'Co par Vercourses

Les nouveaux fruits et légumes locaux ne vont plus tarder à pointer le bout de leur nez à votre camion-épicerie NosProduitsLo'Co par Vercourses : vous pourrez très bientôt retrouver les pommes de terre nouvelle, les fraises, les asperges, et bien sûr toujours les fromages et laitages, les viandes, les boissons, et toute l'épicerie salée et sucrée auprès de Mikaël et Arnaud, tous les jeudis sur la place du Granet de 16h à 19h.



Nous en profitons pour vous remercier de votre fidélité : c'est pour nous une belle récompense de nos efforts et la preuve que vous êtes satisfaits de la qualité et des prix pratiqués avec ce format de circuit court.

Nous allons donc continuer dans cette voie et restons à votre écoute pour toujours nous améliorer.

Et si vous n'êtes pas encore venus nous voir, vous êtes les bienvenus. A bientôt !

Localement, Arnaud CHANTRON [contact@vercourses.fr](mailto:contact@vercourses.fr) / [www.vercourses.fr](http://www.vercourses.fr) 06 28 77 97 77



## INFOS ASSOCIATIVES ET COMMERCIALES

### Pasta Pizza

Retrouvez votre camion à pizza tous les jeudis de 17h30 à 21h30, place Granet !  
Pensez à réserver au **07 82 38 32 33**. Carte des pizzas également disponible sur le [site internet de la commune, onglet « services »/« commerces »...](#)



### Nos Pizzas

<b>Marguerite</b>	tomate, fromage	9 €	<b>Basquaise</b>	tomate, fromage, tomates fraîches, poulet, poivrons, oignons	12 €
<b>Bambino</b>	tomate, fromage, jambon	9 €	<b>Drômoise</b>	tomate, fromage, jambon, ravioles, noix, séchon de chèvre	13 €
<b>Reine</b>	tomate, fromage, jambon, champignons	10 €	<b>Moussaka de saison</b>	tomate, fromage, aubergines, boeuf haché	12 €
<b>Chèvre miel</b>	tomate, fromage, chèvre, miel	10 €	<b>Norvégienne</b>	tomate, fromage, champignons, saumon fumé	13 €
<b>Espagnole</b>	tomate, fromage, chorizo, poivrons	10 €	<b>Pêcheur</b>	tomate, fromage, fruits de mer, crevettes, persillade	12 €
<b>Orientale</b>	tomate, fromage, merguez, poivrons	10 €	<b>Végétarienne</b>	tomate, fromage, champignons, poivrons, oignons, coeurs d'artichaut, asperges, basilic	12 €
<b>Paysanne</b>	tomate, fromage, oignons, lardons	10 €	<b>Vic</b>	tomate, fromage, ravioles, jambon cru, roquefort	13 €
<b>Mozzarella</b>	tomate, fromage, mozzarella, tomates fraîches, basilic	11 €	<b>Cannibale</b>	tomate, fromage, jambon, poulet, boeuf haché, merguez, lardons, chorizo, chorizo	15 €
<b>Bergère</b>	tomate, fromage, jambon, champignons, chèvre, basilic	11.50 €	<b>Calzone</b>	tomate, fromage, jambon, œuf, champignons	11.50 €
<b>4 Fromages</b>	tomate, fromage, mozzarella, roquefort, chèvre	11 €	<b>Carbonara</b>	crème, fromage, oignons, lardons	10 €
<b>4 Saisons</b>	tomate, fromage, jambon, champignons, poivrons, coeurs d'artichaut	11 €	<b>Curry</b>	crème, fromage, poulet, curry	11 €
<b>Carnivore</b>	tomate, fromage, champignons, boeuf haché, persillade	11 €	<b>Royans</b>	crème, fromage, ravioles	11 €
<b>Cheddar</b>	tomate, fromage, boeuf haché, cheddar, oignons	11 €	<b>La raviole en folie</b>	crème, fromage, ravioles, supp. au choix (saumon ou roquefort ou chèvre ou lardons)	12 €
<b>Kebab</b>	tomate, fromage, kebab, oignons	11 €	<b>Mont blanc</b>	crème, fromage, jambon, chèvre, roquefort, mozzarella, basilic	12 €
<b>Mexicaine</b>	tomate, fromage, chorizo, boeuf haché, poivrons, piment	12 €	<b>Raclette</b>	crème, fromage, jambon, jambon cru, pommes de terre, raclette	12 €
<b>Sicilienne</b>	tomate, fromage, anchois, olives	12 €	<b>Tartiflette</b>	crème, fromage, oignons, lardons, reblochon, pommes de terre	12 €
<b>Boursin</b>	tomate, fromage, fromage ail et fines herbes, ravioles, boeuf haché	12 €			

0782383233

0782383233



**Vendredi 31 mars** : à 18h30, apéro convivial organisé par le Sou des Ecoles à destination de tous les parents de l'école de Jaillans, salle du Patronage

**Jedi 6 avril** : à 20h, représentation théâtrale « Bjik », de la comédie itinérante de Valence, salle Henri Maret (voir article page 30)

**Vendredi 7 avril** : chasse aux œufs organisée par Familles Rurales (voir article page 37)

**Dimanche 7 mai** : à 14h30, randonnée du TRAM (voir article page 29)

**Lundi 8 mai** : à 11h, cérémonie du 8 mai

**Samedi 27 mai** : à 8h30, rendez-vous devant la mairie pour la plantation des fleurs de la commune

**Fin mai/début juin** : visite du Jury Villes et Villages Fleuris

**Dimanche 4 juin** : Vide grenier organisé par Familles Rurales, salle Henri Maret (informations à venir)

**Vendredi 16 juin** : à 20h, Concert « les 4 saisons » de Vivaldi et autres concertos, de Drômans Cadences, à l'Eglise de Jaillans (voir article page 33)

**Vendredi 30 juin** : à 18h, Kermesse de l'Ecole de Jaillans suivie d'une soirée dansante (informations à venir)



Gaëlle-Anne MICHEL



Les jeunes musicien drômois